Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500705-20251217-CM20251215N56-DE

DEPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MASSERON Joël, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18
Date de la convocation du Conseil Municipal :
Etaient présents : M. MASSERON Joël, Maire, Mmes RICHARD Armelle, LE BRETON Marina, MM. HERVOIR Yoann, BERTIN Eric, BUTOWSKI Bruno, Adjoints, Mmes GESTIN Marie-José, MANIEZ-POIRCUITTE Aurélie, POIRET-LETOURNEL Sandrine, MM. BESNARD Franck, de CACQUERAY Hervé, DAVIAU Florian, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.
Etaient absents excusés : M. DAUCE Jean-Luc et Mme OLLIVIER Céline ont donné respectivement pouvoir à M. HERVOIR Yoann et Mme LE BRETON Marina pour voter en leur nom.
Mme GORGE Allison, M. TEZE René.
Etaient absents : Mmes TROTEL-LE FAOU Olivia, ROY Patricia.
Secrétaire de Séance : Mme MANIEZ-POIRCUITTE Aurélie

Délibération n° 56 / 2025

EQUIPEMENTS COMMUNAUX ET TRAVAUX

Objet : Marché de travaux – construction d'un atelier et de bureaux des Services Techniques

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°49 en date du 15 septembre 2025 concernant le résultat de l'appel d'offres « Construction d'un atelier et de bureaux des Services Techniques ».
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la passation d'un avenant n°1 pour le lot 1 Gros Œuvre d'un montant de 1 925.50 € ht – 2 310.60 € ttc.
Le marché pour ce lot n° 1est passé de 145 000.00 € ht à **146 925.50 € ht**.
Il restera un avenant supplémentaire pour créer un accès à niveau pour les portes d'entrée du personnel dans le cadre de l'adaptation au terrain.

En ce qui concerne le lot 12 « Métallerie » il devait être fait appel à des entreprises locales en raison de l'absence d'offres.

L'entreprise Ferronnerie Moderne présente un devis de 15 990.00 € ht – 19 188.00 € ttc,
L'entreprise LEROY NAVIEL présente :

- Un devis de 11 070.00 € ht – 13 284.00 € ttc (récupération du garde-corps de la salle de musculation supprimé lorsque l'on a reconstruit une cloison).
- Un devis de 13 740.00 € ht – 16 488.00 € ttc (matériel neuf pour l'ensemble des travaux).

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500705-20251217-CM20251215N56-DE

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Considérant les deux propositions pour le lot 12 « Métallerie »,
Considérant le résultat d'appel d'offres des autres lots suivant un montant global de 306 926.20 € ht,
Considérant l'avenant du lot n°1 d'un montant de 1 925.50 € ht,

- **Retient** l'entreprise LEROY NAVIEL pour le lot 12 « Métallerie » suivant leur devis de 11 070.00 € ht – **13 284.00 € ttc.**

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

MAIRIE DE CHATEAUNEUF D'ILLE-ET-VILAINE R.F. 35430

Joël MASSERON,

Maire de Châteauneuf d'Ille et Vilaine

Certifié conforme et exécutoire après affichage et envoi en Préfecture le : 17/12/2025